

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 105 (1979)
Heft: 15

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et du déroulement des travaux avec les entrepreneurs et fournisseurs; surveillance de la conformité de l'exécution au projet; coordination et contrôle des travaux des entrepreneurs. Demandes de mesures de contrôle pendant l'exécution des travaux; participation à ces mesures; demandes d'examen de matériaux; participation aux essais de réception et aux essais de charge. Réception des matériaux de construction et des parties de l'ouvrage; réception contradictoire des attachements et contrôle des factures; établissement de rapports périodiques sur l'exécution des travaux, sur la situation financière et l'avancement des travaux comparé au programme fixé; fourniture des données nécessaires pour l'adaptation des plans à l'exécution; établissement du décompte final; surveillance des travaux de réception jusqu'à l'expiration des délais de garantie.

Lorsque l'auteur du projet n'est pas mandaté pour la direction locale des travaux et n'est chargé que de leur contrôle périodique, la direction locale doit s'assurer qu'elle est en possession de tous les documents et de

toutes les données nécessaires pour l'exécution de l'ouvrage. Elle veille à ce que les instructions de l'auteur du projet soient suivies par les entrepreneurs et ne procède à aucune modification du projet qu'en accord avec son auteur. Elle informe l'auteur du projet d'une manière continue, l'avise en particulier de tout événement exceptionnel et l'invite à visiter le chantier. Lorsque le mandant exécute lui-même des travaux en régie, la personne chargée de la direction locale doit s'occuper du contrôle desdits travaux et des fournitures qui s'y rapportent, ainsi que du recrutement de la main-d'œuvre, du paiement des salaires, des questions d'assurance et de tout ce qui concerne les matériaux. Elle commande en outre le matériel de chantier nécessaire et en prend soin.

19.5 n) *Contrôle périodique de l'exécution des structures porteuses, dans le cas où l'ingénieur n'est pas chargé de la direction des travaux*

Conseil à la direction des travaux, collaboration à l'établissement du programme du

déroulement et de l'exécution des travaux relatifs aux structures porteuses; contrôle périodique de l'exécution des travaux; participation occasionnelle aux séances de chantier; vérification de la conformité aux plans de toutes les structures porteuses; contrôle tendant à vérifier si les matériaux sont utilisés conformément aux prescriptions; organisation des essais de matériaux nécessaires. Si le mandant désire que l'ingénieur assure une surveillance permanente des travaux, ou qu'il participe régulièrement aux séances de chantier, ces prestations ne sont pas comprises dans le montant des honoraires. Elles font l'objet d'honoraires calculés selon entente spéciale, ou, à défaut, selon le tarif B. Pour les chantiers situés en dehors du domicile professionnel de l'ingénieur, celui-ci est en droit de demander une indemnité correspondant à ses frais supplémentaires.

Pour les contrôles périodiques d'autres constructions, les prescriptions ci-dessus énoncées s'appliquent par analogie. Ces prestations seront en principe rétribuées selon le tarif B.

Nouveaux membres du Comité central

L'assemblée des délégués de la SIA a élu deux nouveaux membres au sein du Comité central: il s'agit de M. le professeur Jean-Claude Badoux, Lausanne, et de M. Adolf Jacob, Schaffhouse.

Le professeur Badoux est titulaire de la chaire de construction métallique à l'EPF de Lausanne et dirige l'ICOM (Institut de la construction métallique). M. A. Jacob, ing. méc. dipl. EPF, est vice-directeur de la firme Georg Fischer SA à Schaffhouse.

Ils remplacent ainsi les membres sortants: MM. Goldstein, vice-président, Baden, Wasescha, Lucerne, et Erne, Aarau. L'assemblée des délégués a en outre réélu les autres membres



Le professeur Jean-Claude Badoux

du Comité central pour un mandat de deux ans, ainsi que le président, M. Aldo Realini, ing. civil dipl., Lausanne.



M. Adolf Jacob, Dr ès sc. tech.

Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Comité central. Rappelons que M. Badoux est administrateur de la SEATU.

Communications SVIA

GI — Info

Visite de Castolin

Poursuivant ses manifestations organisées en 1979, le GI

(Groupe des ingénieurs) a visité le 8 juin dernier l'Institut Castolin + Eutectic.

Les ingénieurs qui, trop peu nombreux, se sont rendus à Saint-Sulpice auront été extrêmement intéressés par les activités de cette société qui, fondée en 1906 à Lausanne avec une

poignée d'employés, a connu un essor prodigieux ces dernières années. Cette petite entreprise devait former le noyau de ce qui est aujourd'hui l'Institut Castolin + Eutectic et de l'entretien doté de centres de formation et de documentation, de centres de production, d'usines et de spé-

cialistes en applications. Il comprend plus de neuf mille collaborateurs répartis dans 42 centres de production assurant une assistance technique permanente dans 157 pays sur les six continents.

Le développement rapide de l'Institut est dû à d'importantes découvertes dans le domaine des soudures et de l'entretien par soudage à l'aide d'alliages; il faut citer la mise au point d'alliages pour le soudage des fontes, de l'aluminium, puis la première électrode pour le soudage de l'aluminium et plusieurs procédés permettant le revêtement de protection anti-usure de pièces essentielles à l'aide d'alliages micropulvérisés, en particulier le lancement d'un procédé à froid extrêmement élaboré qui ne provoque pas de distorsion, ni de déformation du métal de base.

Le programme pour les invités comprenait une présentation audio-visuelle de l'Institut, des démonstrations pratiques des divers systèmes de revêtements anti-usure et, pour terminer, la visite d'une exposition de pièces maintenues en service par soudage, témoignant de l'évolution de ces techniques pour l'entretien et les réparations des machines dans l'industrie.

Industrie et technique

Précision accrue d'une nouvelle machine à rainurer

Un projet de rainurage de 93 000 m² à l'aéroport international d'Indianapolis aux Etats-Unis a été mené à bien à l'aide d'une machine à trois têtes de coupe à disques diamant.

La nouvelle machine « Target » est équipée d'un système de contrôle de l'alignement permettant d'effectuer les passes successives dans des limites très précises et de situer les rainures

à moins de 150 mm des joints de contrôle non linéaires à la surface des pistes.

Les travaux, complétés l'an dernier, portaient sur le nouveau revêtement d'asphalte de la piste 13-21 de 2300 m de longueur et 40 m de largeur. Reposant sur une base de béton, ce revêtement devait comporter, selon les exigences de la direction de l'aéroport, des rainures de 6 x 6 mm espacées de 50 mm dans le but d'éliminer les risques d'aquaplaning par temps de pluie.

Chacune des trois têtes de la machine à rainurer, mue par un

moteur diesel de 80 ch, est équipée de 12 disques de 300 mm de diamètre, refroidis à l'eau et entraînés à 2450 tr/mn, à concrétion d'abrasif De Beers de gros-seur 20/30 mesh US. Les grains de diamant synthétique SDA, SDA85 et SDA100 ont été spécialement élaborés par De Beers pour diverses applications dans le domaine des travaux publics.

Le rainurage a été réalisé à l'aide d'une seule machine couvrant une largeur de 1800 mm par passe. Les boues résultant de l'opération sont récupérées par un dispositif d'aspiration mis en action par le moteur principal de la machine, d'une puissance de 60 ch.

Congrès

La forme juridique des bureaux d'étude

Lausanne, 6 et 13 novembre 1979

Le Groupe spécialisé de gestion dans la construction (GSG-FMB) de la SIA organise un séminaire, qui traitera de la forme juridique des bureaux d'étude, de ses incidences sur la formation, la restructuration de sociétés et la participation, ainsi que de ses aspects financiers. Le programme détaillé paraîtra dans ces colonnes. Renseignements: Secrétariat SVIA, Jomini 8, 1000 Lausanne; tél. (021) 36 34 21.